



Commission Régionale Foot Entreprise et Critérium SAISON 2019/2020

PROCÈS-VERBAL N° 16

Réunion restreinte du : **Mardi 10 décembre 2019**

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

COUPES DE PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F. – saison 2019/2020

Appels à Candidature

Chaque fin de saison est marquée par les finales des Coupes de PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F. des différentes compétitions régionales.

L'organisation de ces manifestations s'effectue en pleine collaboration entre la Ligue, le club et la Mairie d'accueil.

Les clubs souhaitant accueillir ces événements sont invités faire acte de candidature auprès de la Ligue.

Les candidatures sont à adresser au Secrétaire Général.

Nous vous communiquons ci-dessous le planning des finales (sous réserve de modification) :

Catégories	Nb de finales	Nb de terrains nécessaires	Dates
FOOT ENTREPRISE ET CRITERIUM CDM / ANCIENS	4	2	Samedi 13 juin 2020 Dimanche 14 juin 2020

FOOTBALL ENTREPRISE SAMEDI APRES MIDI

R1**21444195 – BEST TRAINING CHAMBOURCY 1 / EXPOGRAPH VANVES 1 du 14/12/2019**

Ce match aura lieu à 16h30.

Accord des 2 clubs via FOOTCLUBS.

Accord de la Commission.

21444180 – MUNICIPALUX DE LOUVECIENNES 1 / APSAP ROUX 1 du 23/11/2019

Absence de la feuille de match – 2^{ème} et dernier rappel.

La Commission demande au club de MUNICIPALUX DE LOUVECIENNES de transmettre la feuille de match pour le 17/12/2019 dernier délai sous peine de match perdu par pénalité (article 44 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.).

La Commission demande à l'arbitre officiel de lui transmettre un rapport en indiquant le score du match.

21444194 – AIR FRANCE ROISSY 1 / APSAP E. ROUX 1 du 14/12/2019

Courriel d'AIR FRANCE ROISSY.

Ce match aura lieu à 15h sur le terrain synthétique n°3 du stade Maurice Bacquet à GOUSSAINVILLE.

Accord de la Commission.

R3/A**21941806 – AIR FRANCE ROISSY 2 / APSAP E. ROUX 2 du 14/12/2019**

Courriel d'AIR FRANCE ROISSY.

Ce match aura lieu à 13h15 sur le terrain synthétique n°3 du stade Maurice Bacquet à GOUSSAINVILLE.

Accord de la Commission.

R3/B**21875174 – METRO RER LA 1 / APSAP MONDOR 1 du 9/11/2019**

Courriel de METRO RER LA du 05/12/2019 avec photo de la feuille de match.

Pris note.

R3/C**21875254 – AIR FRANCE PARIS 2 / HIYEL 1 du 07/12/2019**

Courriel d'AIR FRANCE PARIS en date du 06/12/2019.

La Commission entérine le forfait avisé d'AIR FRANCE PARIS (1^{er} forfait).

R3/D**21875357 – MUNICIPALUX DE LOUVECIENNES 2 / ACHERES SOLEIL DES ILES 8 du 23/11/2019**

Absence de la feuille de match – 2^{ème} et dernier rappel.

La Commission demande au club de MUNICIPALUX DE LOUVECIENNES de transmettre la feuille de match pour le 17/12/2019 dernier délai sous peine de match perdu par pénalité (article 44 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.).

La Commission demande à l'arbitre officiel de lui transmettre un rapport en indiquant le score du match.

21875371 – C.E.A SACLAY 1 / APSAP CHI CRETEIL 1 du 14/12/2019

Courriel de C.E.A. SACLAY.

Ce match aura lieu au parc des sports Michel PELCHAT (terrain des grands prés) ; allée du parc 91190 GIF-SUR-YVETTE.

Accord de la Commission.

FOOTBALL ENTREPRISE SAMEDI MATIN**FEUILLE DE MATCH INFORMATIQUE**

Suite à l'annulation de la formation à l'utilisation de la F.M.I. prévue le 09/12/2019, la Commission informe que la mise en place de la F.M.I. dans les compétitions Foot Entreprise du Samedi Matin, prévue initialement à compter du 14/12/2019, est reportée.

Une nouvelle date de formation sera proposée en janvier 2020 (date à fixer).

La feuille de match papier est donc à utiliser pour les prochains matches.
La date de la mise en place de la F.M.I. sera communiquée une fois la date de formation fixée.

R1

21454671 – ATSCAF 78 1 / FINANCES 92 1 du 30/11/2019

Absence de la feuille de match.

1^{er} rappel.

R2

21881613– HACHETTE 1 / CHAPA BLUES 1 du 21/12/2019

Reprise de dossier.

La Commission,

Après réception de l'attestation de fermeture des installations de la Mairie de MAUREPAS,

Après lecture du courriel de la Mairie de Paris informant de :

- . l'occupation du terrain n°3 du stade Lenglen par une autre rencontre à 9h ;
- . la disponibilité du terrain n°3 du stade Lenglen à 11h00 ;

considérant que le coup d'envoi habituel des matches de CHAPA BLUES est à 9h15,

considérant la possibilité d'inverser le match mais avec un coup d'envoi à 11h,

Par ces motifs,

Dit que ce match pourra être inversé et se jouer le 21/12/2019 à 11h, sous réserve de l'accord écrit des 2 clubs.

Réponse souhaitée pour la réunion du 17/12/2019.

21881600 – CENTRE HOSPITALIERS DES COURSES 1 / HACHETTE 1 du 14/12/2019

Après lecture des courriels de HACHETTE demandant le report du match.

La Commission ne peut accéder à cette demande et entérine le forfait avisé de HACHETTE (2^{ème} forfait).

21881604 – STERIA 1 / B.P.C.E. 1 du 14/12/2019

La Commission,

Après lecture de :

- l'attestation d'indisponibilité des installations du propriétaire pour un coup d'envoi à 9h00 ;
- du courriel de STERIA en date du 10/12/2019 informant de la possibilité de jouer le match à 11h sur ses installations ;

Par ces motifs,

. **dit que le match pourra se jouer à 11h avec l'accord de B.P.C.E. ;**

. **A défaut, le match sera inversé et se jouera sur les installations de B.P.C.E. sous réserve de leur disponibilité.**

La Commission demande aux 2 clubs de faire un retour au service des compétitions de la Ligue pour le vendredi 13/12/2019 à 12h00 au plus tard.

21881601 – FINANCES 15 1 / CONDORS 2000 1 du 07/12/2019

La Commission fixe le report de cette rencontre au 25/01/2020.

21881671 – METRO 93/B4 / C.A.C.L. 1 du 18/01/2020.

Reprise de dossier.

Après lecture du courriel de METRO 93/B4 proposant de jouer ce match le 04/01/2020 ou le 22/02/2020.

La Commission reste en attente d'un retour du club de C.A.C.L..

CRITERIUM DU SAMEDI APRES MIDI

R3

21876467 – E.S.C. XV 8 / CRAMPONS PARISIENS 8 du 14/12/2019

Courriel de l'E.S.C XV.

Ce match aura lieu au stade Jules Noël ; 3, avenue Maurice d'Ocagne 75014 PARIS.

Accord de la Commission.

21876463 – PHILIPPE GARNIER 8 / PITRAY OLIER 9 du 14/12/2019

Courriel de PHILIPPE GARNIER et attestation de la Mairie de Paris

Ce match aura lieu à 13h00 sur le terrain n°1 du stade Louis Lumière ; 30, rue Louis Lumière 75020 PARIS.

Accord de la Commission.

21876452 – CRAMPONS PARISIENS 8 / STE GENEVIEVE A.S.L. 9 du 30/11/2019

Absence de la feuille de match.

1^{er} rappel.